

Journal de SUD éducation 75

30 bis rue des Boulets

75011 Paris

Tél. : 01 44 64 72 61

Fax : 01 44 64 72 66

sudeducation75@wanadoo.fr

www.sudeducation75.org

éducation
SUD Paris

Le Journal

n° 222

10 septembre 2009

N° de CPPAP : 0314 S 06897 2 €

Abonnement : 20 €

Directrice de la publication :

Marie-Françoise LEFEBVRE

Hebdomadaire.

Imprimé par nos soins.

Dépôt légal en cours.

QU'EST-CE QU'ON ATTEND ?

Licenciements dans le privé riment avec suppressions d'emploi dans le public, délocalisations d'entreprises avec économies budgétaires ! Des chefs d'entreprise qui font des profits délocalisent alors que des dizaines de milliers de salariés sont contraints de se battre pour une indemnité de licenciement décente. La crise a bon dos : excellente pour les banques subventionnées par l'état et qui font de nouveau des centaines de millions de profits, implacablement féroce pour les salariés. Dans le privé et le public, les temps partiels imposés, les CDD de toutes sortes, les contrats aidés et les salaires de misère se multiplient. Dans le public, un fonctionnaire sur deux partant à la retraite n'est pas remplacé et dans l'éducation plus de 80 000 suppressions de postes sont programmées d'ici 2012 !

Dans les entreprises, sous prétexte de crise et de chantage

aux licenciements, patrons et certains syndicats contraignent les salariés à faire plus d'heures. Dans l'éducation, le ministère et les collectivités territoriales réduisent les postes et multiplient les tâches, baissent les salaires et poussent à faire des heures supplémentaires ou surchargent les fiches de postes.

Suppression des Rased dans le 1er degré, tri social (évaluations, classes-relais, découverte professionnelle...) dans les écoles et les collèges, bac pro sélectif, contre-réforme des lycées généraux et technologiques annoncée, renforcement de l'autoritarisme, tentatives de répression des militants syndicaux qui se battent... Mais qu'est-ce qu'on attend ? En faut-il plus pour qu'on se mette à lutter ensemble ?

Patronat et gouvernement agissent de concert. C'est tous ensemble, public et privé qu'il faut lutter.

SUD éducation est un syndicat intercatégoriel : ouvriers, agents administratifs, assistants d'éducation, enseignants, personnels titulaires et précaires, c'est ensemble qu'on pourra imposer l'embauche de titulaires, l'arrêt de l'embauche précaire, la titularisation sans conditions, la création de postes, la réduction du temps de travail et l'augmentation des moyens d'existence pour tous.

SUD éducation se doit d'être le syndicat des solidarités intercatégorielles. Nous travaillons ensemble, nous devons lutter ensemble !

Rencontrons-nous, informons-nous, réfléchissons ensemble, partageons nos expériences, organisons-nous...

Pour commencer, retrouvons-nous nombreux à l'assemblée générale de rentrée de SUD éducation.

N'attendons plus !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de SUD éducation Paris

ouverte aux adhérents, nouveaux adhérents, futurs adhérents...

Vendredi 18 septembre à partir de 17h45

au local du syndicat, 30 bis rue des Boulets, Paris 11e, M° Rue des Boulets
(code porte A3078)

Cette AG de rentrée sera suivie d'un pot d'accueil vers 20h

Chacun peut apporter quelque chose à manger, à boire, à partager ...et/ou participer à la caisse commune.

DARCOS - CHATEL : LA CASSE CONTINUE... LA LUTTE DOIT CONTINUER !

Le report à la rentrée 2010 d'une contre-réforme du lycée général a répondu au souci de faire taire un mouvement lycéen grandissant et de calmer l'inquiétude des collègues alors que la crise de la voie professionnelle et du supérieur, mais aussi les réformes du primaire, laissent entrevoir un horizon agité pour le pouvoir.

En s'appuyant sur les rapports Descoings et Apparu sur la réforme du lycée, Sarkozy puis son nouveau Ministre de l'Éducation Luc Chatel ont réaffirmé leur volonté de poursuivre dans la voie tracée par Darcos et ses prédécesseurs. Entêtement ? Non car cette contre-réforme fait partie d'une politique plus globale qu'ils veulent mener à son terme, contre le service public d'Éducation et ses personnels :

- dans tous les secteurs de l'éducation, de la maternelle à l'université, en supprimant des dizaines de milliers de postes, en développant les emplois précaires et en décentralisant les personnels

- dans le primaire, avec des programmes réactionnaires, la suppression des RASED, le fichier "base élève"...

- dans les collèges, en développant le tri social, option de découverture professionnelle, multiplication des classes de niveau...

- dans l'enseignement professionnel, en généralisant le BAC pro en trois ans, après une pseudo-expérimentation d'un an, avec une sélection renforcée et la suppression de milliers de postes

- dans le supérieur, après plusieurs mois de mobilisation historique et massive des personnels et des étudiants, le gouvernement n'a rien lâché pour les personnels TOS et administratifs, ni sur la formation des enseignants et les statuts.

Le SNES-FSU, en empêchant la convergence des personnels du 1er et du 2nd degré avec le Supérieur, porte une énorme responsabilité dans ce nouveau recul. SUD Education réaffirme au

(extrait du rapport Descoings)

“Cette reconnaissance d'engagements menés parallèlement aux études, pourrait se faire par exemple par une soutenance à l'oral, par une appréciation explicite sur le bulletin scolaire voire par une bonification au bac qui concrétiserait un encouragement institutionnel à la prise de responsabilités et aux initiatives des lycéens.” (p.67)

=> *On a vu en juin dernier l'appréciation portée par les chefs d'établissement vis-à-vis des lycéens qui avaient pris leurs responsabilités et des initiatives ! En ont résulté des exclusions pour faits de grève et de blocage, des conseils de discipline, des mobilisations pour la réintégration des élèves...*

contraire la nécessité de lutter avec tous sur l'ensemble de ces fronts.

SUD Éducation porte la revendication d'une école égalitaire, gratuite, laïque et indépendante de toute pression économique. L'école actuelle est à l'image de la société : gouvernement et patronat suppriment des postes et licencient massivement, ils brisent les solidarités et aggravent les divisions sociales. Pour les faire reculer, il faut développer toutes les formes de résistance et de lutte en convergence avec les autres secteurs publics ou privés jusqu'à la grève générale.

Pour une autre société, pour une autre école !

(extrait du rapport Descoings)

“Il serait intéressant d'impliquer plus massivement les étudiants en master en proposant qu'une unité de valeur au moins de leur formation dans les universités concerne l'accompagnement scolaire au lycée. Ce serait à la fois pour les étudiants une façon de rendre ce qu'ils ont reçu, la concrétisation d'une solidarité intergénérationnelle et une contribution à leur formation par la responsabilité pédagogique qu'ils seraient amenés à prendre.” (p.24)

Une partie de son espace (du CDI) pourrait à cette fin être placée sous la responsabilité des élèves qui en assureraient le fonctionnement, encadrés par les enseignants documentalistes.” (p.25)

=> *c'est vrai que ça coûte moins cher si tout le monde travaille pour le plaisir de se sentir responsable.*

CONTRAT D'OBJECTIFS : PIQURE DE RAPPEL

Depuis la mise en oeuvre en 2006 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), l'allocation des moyens dans chaque académie est sujette à des objectifs et des indicateurs. La circulaire de rentrée 2007 prônait "une plus grande souplesse dans l'utilisation des moyens" en substituant "un pilotage par les objectifs et l'évaluation des résultats à un pilotage par la norme et les moyens". Les collègues et lycées devront dorénavant se justifier des moyens qu'ils recevront via un "contrat d'objectifs" signé avec le rectorat, basé sur trois à cinq objectifs que l'établissement s'engage à atteindre. Ceux-ci s'articulent principalement autour des résultats des élèves et des orienta-

tions nationales et académiques. Il est complété par une série d'indicateurs "qui permettent d'apprécier la réalisation des objectifs", mesurant notamment l'investissement et l'efficacité des ensei-

L'évaluation externe est réalisée par les corps d'inspection. Cette entreprise de contractualisation ignore purement et simplement les réalités sociales et économiques auxquels sont confrontés nos élèves et rend responsables les enseignants des carences du système éducatif. Il soumet davantage les personnels aux pressions de la hiérarchie.

Monnayer les dotations en contrepartie de critères peu clairs et très différents d'un établisse-



gnants, comme la mise en oeuvre des remplacements à l'interne. Ce contrat doit correspondre pour son versant pédagogique au projet d'établissement et est évalué à l'interne par le chef d'établissement et le conseil pédagogique.

ment à un autre, c'est mettre en concurrence entre eux les collèges et les lycées. Le contrat d'objectifs est symptomatique des dérives de l'éducation nationale qui tendent à transformer l'école en entreprise.

LES AED À LA MERCI DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Les Assistants d'éducation (AED) sont chargés de missions de surveillance et d'accompagnement des élèves dans les établissements des premier et second degrés, en remplacement des Maîtres d'internat / Surveillants d'externat (MI/SE).

Alors que les MI/SE étaient recrutés et affectés par les rectorats, et bénéficiaient du statut de fonctionnaire stagiaire, les AED, contractuels de droit public et donc précaires, sont recrutés et embauchés sur candidature individuelle par les chefs d'établissement. D'entrée, on imagine sans mal les pressions hiérarchiques qui peuvent s'exercer sur eux, ainsi que les travers afférents (paternalisme, capora-



lisme, favoritisme...).

D'autant plus qu'un principal ou un proviseur a tous pouvoirs sur le renouvellement du contrat et peut signifier le non-réemploi sans aucun motif. Rappelons aussi que les contrats peuvent

être signés pour trois ans, renouvelables une fois, mais rares sont ceux qui dépassent une durée d'un an. Tout cela contribue à asseoir une gestion arbitraire et discrétionnaire des AED. Les motifs de non-renouvellement ne sont pas forcément donnés aux agents, ce qui accentue le tri pour ne s'entourer que de personnels corvéables à merci et peu revendicatifs.

Pour la vie scolaire comme pour toutes les autres catégories de personnels, Sud éducation a toujours revendiqué l'arrêt du recrutement de précaires et se bat pour la **titularisation de tous sans conditions de concours, de stage et de nationalité.**

QUI SAIT COMPTER AU RECTORAT DE PARIS ?

Comme l'an dernier, suite à la mise en place d'un nouveau système d'affectation des collégiens en classe de seconde, des centaines d'élèves sont restés sans affectation ou l'ont refusée à la rentrée.

L'opacité de ce système, totalement informatisé, ne nous permet pas de connaître précisément les chiffres. Les chefs d'établissement eux-mêmes ne peuvent plus savoir combien d'élèves demandent leur lycée.

L'opacité de ce système a permis également au rectorat de mentir sur les chiffres en avançant une soi-disant baisse démographique, et ainsi de diminuer de manière drastique les DHG dans les collèges et les lycées.

Résultat : 9 classes de seconde fermées en juin dernier. Essentiellement dans le nord et l'est parisien.

Problème : au mois d'août le rectorat a dû rouvrir en catastrophe 6 de ces classes de seconde – par exemple aux lycées Bergson et Colbert - pour caser les élèves qu'il a sur les bras !

Les postes supprimés lors de cette opération n'ont bien sûr pas été rétablis. Et en plus d'élèves sans lycées, on se retrouve donc avec des classes sans profs... Le plus souvent ce sont des TZR et des vacataires qui viendront alors faire quelques heures, et cela sur plusieurs établissements, pour parer à l'incurie des services rectoraux.

SANS-PAPIERS : L'ÉDUCATION APPELÉE À COLLABORER AVEC LES SERVICES DE POLICE !

Un courrier du rectorat de Paris, précisément de la Mission Générale d'Insertion, adressé le 2 septembre aux différents chefs d'établissements leur rappelle que les élèves doivent bénéficier d'un accompagnement et d'un suivi adapté jusqu'à un an après la fin de leur scolarité. Sous ce prétexte, un planning de convocations individuelles doit être établi conjointement avec les CIO et une fiche d'entretien de situation est mise à disposition. Cette fiche recueille des informations diverses parmi lesquelles la nationalité, les nom et qualité du responsable légal, la détention ou non d'un titre de séjour autorisant à travailler ou les démarches entreprises pour l'obtention de ce titre de séjour. Il est demandé aux chefs d'établissements, ou bien à leurs adjoints, ou encore aux professeurs principaux ou sinon à n'importe quel professeur, aux CPE ou COP de se livrer à ce travail de police en contribuant à recenser les élèves sans papiers et éventuellement leurs familles.

Nous ne ferons pas de délation ! Nous exigeons des papiers pour tous !

Sud éducation a décidé de demander officiellement au rectorat de retirer ces rubriques de la fiche d'entretien de situation.

STAGE DE FORMATION SYNDICALE

“CONNAÎTRE ET DÉFENDRE NOS DROITS”

MARDI 20 OCTOBRE de 9h à 17h

au local du syndicat, 30 bis rue des Boulets, Paris 11e, M° Rue des Boulets (code porte A3078)

En cette période de répression et d'autoritarisme, il est bon de connaître ses droits statutaires et les possibilités de résister aux abus de la hiérarchie.

SUD éducation Paris organise un stage sur ce sujet, ouvert à tous, syndiqués et non-syndiqués.

Chaque fonctionnaire ou agent non-titulaire peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an.

La demande doit être faite au plus tard un mois avant le stage (soit **avant le 20 septembre**), par voie hiérarchique, auprès de l'autorité compétente (modèle ci-dessous) :

MODELE DE DEMANDE DE STAGE

NOM :

Prénom :

Date :

Fonction :

Ecole ou Etablissement :

A M. l'IA s/c de l'ICC, ou à M. le Recteur s/c du chef d'établissement, ou à M. le Président de région s/c du chef d'établissement, ou M. le Maire s/c du chef d'établissement,

En application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, je demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de 1 jour, en vue de participer à la session de formation syndicale qui se déroulera le 20 octobre 2009 à Paris, sous l'égide de l'Institut National de Formation et d'Application du Centre de Culture Ouvrière et de l'association nationale Culture et Liberté (5, rue Saint Vincent de Paul – 75010 Paris).

Signature

Signalez-nous votre inscription au stage à

SUD EDUCATION PARIS - 01 44 64 72 61 - sudeducation75@wanadoo.fr

OUVRIER À LA RÉGION : UN SORT PEU ENVIABLE

Les personnels ouvriers des lycées d'Île-de-France découvrent à leurs dépens la gestion décentralisée de la région. Certes, ils bénéficient de quelques primes que l'Etat ne leur accordait pas, mais le revers de la médaille est moins reluisant.

Les remplacements des personnels absents sont peu ou pas du tout assurés. Les titulaires sur le départ ne sont remplacés, quand ils le sont et c'est loin d'être toujours le cas, que par des contrats précaires. Dans un premier temps, il arrive que l'horaire du titulaire parti soit couvert par ces contrats, mais progressivement les contractuels disparaissent à leur tour et les personnels en place se retrouvent en conséquence avec une charge de travail plus importante.

Les nombreux personnels en contrats aidés ne sont scandaleusement pas considérés comme personnels de la région et ne sont pas décomptés parmi les effectifs pris en compte par l'administration régionale. Ils peuvent craindre pour leur situation. La région ne propose qu'au compte-gouttes une contractualisation de quelques mois renouvelable. Il faut se battre, faire valoir sa situation, insister, revenir à la charge pour espérer obtenir une contractualisation.

Une fois embauché sous contrat avec la région, il faut encore tenir deux ans avant d'obtenir une stagiarisation pour pouvoir espérer une titularisation. Cette titularisation dépend cependant encore d'un

rapport favorable du chef d'établissement au bout de douze mois de travail.

Dans de nombreux établissements, la charge de travail est trop lourde. Les personnels doivent assurer plus que leur service. Les fiches de postes sont chargées et souvent il faut faire le travail de deux personnes ou compenser par plus de tâches la diminution du nombre de personnes en place. Les personnels qui devraient bénéficier de postes adaptés attendent des mois, voir des années, avant de les obtenir effectivement. Dans beaucoup de lycées, faute de personnels en nombre suffisant, poste adapté ou non, il faut faire le travail au risque d'y laisser sa santé.

La mobilité, tant vantée par la région condamne en fait à l'immobilité, les propositions de postes étant très peu nombreuses. C'est d'autant plus difficile que les créations de postes sont quasi inexistantes.

Enfin, pour couronner le tout, l'exécutif régional refuse de titulariser et impose une sélection

en faisant passer des tests aux personnels de catégorie C, tests qui ont pour objectif d'écartier la plupart de la titularisation sous prétexte de non réussite. La région impose ainsi une situation de précarité prolongée à certains de ses personnels qu'elle continue à faire travailler à temps partiels imposés et avec des salaires de misère.

SUD éducation réclame :

- la fin de l'embauche précaire ;
- la titularisation immédiate de tous les personnels en situation précaire, sans conditions de nationalité, de concours ou de stage ;
- la création de postes de titulaires en nombre suffisant pour couvrir la totalité des besoins ;
- la création d'équipes mobiles de titulaires aux effectifs suffisants pour assurer le remplacement de tous les personnels absents.



CTP DE RENTRÉE : **DES POSTES EN MOINS , LA GRIPPE EN PLUS**

Sous la présidence d'un nouveau directeur de l'académie, Claude Michellet (ex-IA des Hauts-de-Seine), et avec un nouvel inspecteur d'académie du 1er degré, Gérard Duthy (ex-IA de l'Allier) qui remplacent les non-regrettés Soussan et Rosselet, **le CTP académique de rentrée s'est tenu le 7 septembre.**

A l'ordre du jour : les ajustements de carte scolaire pour le premier degré et pour le second degré, la poursuite de la labellisation des "lycées des métiers" et, exercice obligé de cette rentrée, l'incontournable grippe H1N1.

Les représentants de SUD éducation ont obtenu que soient abordés la question des éternels oubliés, les précaires (assistants d'éducation, EVS, AVS), ainsi qu'un scandale annuel, celui des lycéens sans affectation :

- Au sujet des AED, AVS et EVS, que le gouvernement a massivement licenciés en fin d'année dernière pour annoncer qu'il allait en recruter de nouveaux, SUD a réaffirmé sa revendication syndicale : refus des licenciements, respect des droits et titularisation des précaires employés, abandon du recrutement de nouveaux non-titulaires et création d'emplois statutaires correspondant aux besoins.

Le rectorat de Paris et beaucoup d'établissements ne respectent même pas les règles actuelles de contrat, de missions et conditions de travail... Le directeur de l'académie a promis un état des lieux prochainement...

- Début juillet, les responsables académiques ont effrontément menti en affirmant que 96% des collégiens postulant pour une ins-

cription dans un lycée public parisien avaient obtenu satisfaction de leur voeu : ils ont été démentis par les files d'attente qui se sont formées depuis devant le rectorat, par les parents en colère des élèves non inscrits et... par la réalité des chiffres : le 1er juillet, les dossiers de 650 candidats (élèves précédemment scolarisés dans le privé ou venant d'outre-périphérie) n'avaient même pas été pris en compte et, pour les autres, les affectations obtenues ont trop souvent dérogé au voeu concernant l'établissement de proximité (conséquence de la politique de déssectorisation). Depuis, le rectorat a réglé plus ou moins favorablement la situation des élèves non affectés - sauf celles de candidats au lycée professionnel qui continuent à faire, chaque jour, la queue dans le hall de Gambetta - et n'a pu que s'engager devant le CTP à revoir le dispositif pour l'an prochain.

Sur les points à l'ordre du jour, les responsables académiques sont arrivés avec des réponses partielles :

- pour les ajustements de carte scolaire du premier degré, les services rectoraux ne disposaient pas d'un bilan global du nombre d'élèves des écoles parisiennes à cette rentrée et, donc, de la vérification de l'augmentation d'effectifs annoncée - et constatée localement par les enseignants ; l'administration a donc répondu à quelques situations d'urgence en ouvrant 9 classes nouvelles en maternelle et 6 en élémentaires, ainsi qu'1 CLIS, et en levant 3 blocages en élémentaire. Par contre elle n'a pas hésité à procéder à 3 fermetures en élémentaire (dont 2 n'étaient pas prévues l'an dernier) et 1 en maternelle. Beaucoup

d'autres situations d'ouvertures ont été écartées par le rectorat, de même qu'a été repoussée notre revendication de rétablir les postes spécialisés (classes, RA-SED...) qui ont été supprimés et d'y réaffecter les personnels adéquats. Pour 2 écoles élémentaires où les besoins d'ouverture de classe sont évidents, le rectorat s'est seulement engagé à y maintenir "longtemps" un(e) collègue en surnombre. Il faut dire qu'avec près de 200 enseignants non affectés à la rentrée, la marge de manoeuvre est importante ! Le seul avantage de cette situation exceptionnelle est qu'au moins en début d'année les remplacements devraient être assurés dans les écoles. Ce sera notre pain blanc car, ensuite, avec les suppressions de postes déjà effectives et programmées, ce sera la pénurie !

- La rentrée dans le secondaire est marquée par une poussée d'effectifs dans les collèges parisiens, mais aussi par les ravages de la déssectorisation qui aboutit au bourrage de certains collèges et lycées considérés comme prestigieux en même temps qu'à l'affaiblissement des établissements des quartiers populaires. Plus grave encore, alors que le rectorat s'était engagé à soutenir ces derniers et à y maintenir les moyens, même en cas de baisse d'effectifs, il a démontré le contraire en voulant fermer à cette rentrée une 6ème au collège Robert Doisneau (20ème). Devant la mobilisation des personnels de l'établissement et des parents d'élèves soutenus par la mairie du 20ème, et suite aux interventions unanimes des représentants syndicaux au CTP, le rectorat a décidé prudemment de surseoir... Pour combien de temps ?

- Enfin, le moment le plus étonnant du CTP a été consacré au plan concocté par l'administration pour faire face à la pandémie attendue de grippe H1N1. Inutile de vouloir résumer le document audiovisuel projeté et les propos des responsables académiques appuyés par la présence d'un médecin et d'une responsable des questions d'hy-

giène et de sécurité au rectorat : en bref, personne à ce jour ne sait si la grippe se propagera, ni à quel moment, si elle sera bénigne ou grave voire mortelle, si les élèves et les personnels devront être vaccinés, si le télé-enseignement sera nécessaire, judicieux ou même simplement possible, etc. etc.

Alors en attendant les consignes "qui seront forcément évolutives", une seule certitude : il faut se laver les mains, faire les "gestes-barrière" (éternuer élégamment dans sa manche), éviter les contacts répétés (et les contacts variés et changeants ?)...

...et vivre intensément avant que tout n'explose !

"ET VOUS DANS VOTRE CIRCONSCRIPTION, POUR LES AIDES PERSONNALISÉES, QU'EST-CE QU'IL DEMANDE VOTRE INSPECTEUR ???"

En cette rentrée 2009, un flou artistique entoure la mise en place des aides personnalisées (A P) dans le primaire. Selon les académies, les départements ou les circonscriptions, différents documents circulent et les interprétations varient au bon vouloir des inspecteurs chargés de circonscription (ICC). Parmi une pléthore d'exemples, prenons celui des élèves de petite section de l'école maternelle : l'an dernier à Paris, ils n'étaient pas concernés par les AP. Ce n'était pas le cas partout en France où certains étaient conviés à commencer leur journée à 8h15 alors que la grande majorité de leurs copains commençait à 9h00. En cette rentrée, Paris se met "à la page" mais pas partout : dans une circonscription du 20ème arrondissement de Paris, il est demandé à des élèves de PS de faire les frais du dispositif !

Dans le même illogisme national, la fausse bienveillance de certains ICC joue à plein : "l'essentiel est que vous fassiez remonter les tableaux en temps et en heure à la hiérarchie. Ensuite, ce que vous faites dans vos classes..."

Autre exemple, dans certains endroits du 93, la part horaire consacrée aux AP a diminué stricto sensu au profit d'heures de concertation.

Mais à quoi bon relever, compiler et annoter les différences concernant l'AP entre écoles ? Il faudrait plus d'un 8 pages. Nous nous contenterons d'évoquer le récent rapport de l'inspection générale sur les AP. Brièvement, l'inspection générale se félicite que tout se mette en ordre bon gré mal gré. Elle reconnaît néanmoins que "l'apport pédagogique de l'encadrement n'a

certainement pas été à la hauteur des attentes". Par contre, motus sur une étude anglaise pointant que les élèves bénéficiant de l'AP sont encore plus en difficulté qu'avant.

Que nous reste-t-il à faire ? Accompanyer, en maugréant un peu, la mise en place des AP et revendiquer une harmonisation, une évaluation ou un "comité de suivi des AP" ? Mais ça y est, c'est fait... Chatel vient de l'accorder ! Merci Monsieur le ministre ! Merci le SNUipp national !

Sauf que ce serait oublier que l'on est foncièrement contre, pour les élèves et pour nous-mêmes, qu'accepter les AP c'est être complice de la grande entreprise de casse de l'éducation nationale. Ce serait ignorer que les prochaines étapes (vers une harmonisation des horaires le mercredi matin ? vers la mise en place des établissements publics d'enseignement primaire - EPEP- demandée à corps et à cris par l'inspection générale afin qu'ils puissent nous contrôler à plein temps en se déchargeant sur les futures directions de tout le travail administratif ?) seront d'autant plus faciles à franchir que nous avons renoncé à nous opposer à ce qui nous semblait encore

l'année dernière impossible à mettre en place... Ne faisons pas comme si de rien n'était, regardant ailleurs avec mauvaise conscience lorsqu'on parle des aides. Il faut continuer à répéter, à expliquer pourquoi ces aides seront contre-productives, qu'elles nuiront

aux enfants, aux équipes, aux enseignants, qu'une école qui ne prend pas en compte la difficulté scolaire sur le temps de classe construit une école ségrégative, qu'une aide ponctuelle n'a rien à voir avec le travail des enseignants spécialisés du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED)...

Nous devons continuer à porter ce refus et le rendre collectif.

C'est ce que SUD éducation a proposé à l'AG de pré-rentrée, sous forme d'un manifeste à rendre public. Une intersyndicale a été envisagée mais elle tarde à se réunir.

C'est en allant massivement aux AG, aux réunions d'information syndicales, aux stages syndicaux que nous pourrons construire une opposition claire à ces mesures.

N'ayons pas peur d'y porter notre vision d'une école émancipatrice pour tous, d'y discuter d'autres revendications comme celle de la réduction du temps de travail.

Construisons ensemble nos outils et nos formes de lutte, n'acceptons pas l'accompagnement mou des réformes.

Dernière minute :

Erwan Redon, notre collègue marseillais "désobéisseur" repasse en CAPD disciplinaire le jeudi 17 septembre. Des rassemblements de soutien auront lieu dans toute la France.

SUD éducation Paris et la CNT 75 appellent à un **RASSEMBLEMENT DE SOUTIEN JEUDI 17 SEPTEMBRE à partir de 17h devant le Ministère de l'éducation nationale** (lieu à confirmer)

SOMMAIRE

- p.1 : Edito
- p.2 : Darcos-Chatel : la casse continue...
- p.3 : Contrats d'objectifs / AED
- p.4 : Affectations 2nd degré / Sans-papiers
+ STAGE DE FORMATION SYNDICALE
- p.5 : Ouvriers des lycées
- p.6 : CTP de rentrée
- p.7 : Aide personnalisée
+ TRACT À DESTINATION DES PERSONNELS DU
DÉPARTEMENT ET DE LA VILLE DE PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de SUD éducation Paris

ouverte à tous
VENDREDI 18 SEPTEMBRE
à partir de 17h45

au local du syndicat, 30 bis rue des Boulets, Paris
11e, M° Rue des Boulets (code porte A3078)
suivie d'un pot d'accueil vers 20h

Action parents-enseignants pour défendre l'école publique **SAMEDI 26 SEPTEMBRE**

2 RDV à 11h : place de la République
et place Monge

12h RASSEMBLEMENT et PIQUE-NIQUE
Parvis de l'Hôtel de Ville

ATTENTION ! La date de la
1/2 journée d'
INFORMATION SYNDICALE
1er degré proposée par SUD éducation
Paris a été repoussée au
MERCREDI 14 OCTOBRE
de 9h à 12h
à la **BOURSE DU TRAVAIL**

3 rue du Château d'eau, Paris (M° République)

Les 10 heures annuelles d'info syndicale sont à déduire des 18h d'animation pédagogique de circonscription ; il suffit d'informer par courrier ou par mail votre ICC de votre participation à cette réunion ouverte à tous.

STAGE DE FORMATION SYNDICALE

"CONNAÎTRE ET DÉFENDRE NOS DROITS"
MARDI 20 OCTOBRE
de 9h à 17h

au local du syndicat, 30 bis rue des Boulets, Paris
11e, M° Rue des Boulets (code porte A3078)

Chaque fonctionnaire ou agent non-titulaire peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an.

La demande doit être faite au plus tard un mois avant le stage (soit **avant le 20 septembre**), par voie hiérarchique, auprès de l'autorité compétente.

(cf. modèle de lettre page 4)